



SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

FONDÉE LE 13 JUIN 1986 – RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 28 OCTOBRE 2005

sous le haut patronage de :

S.A. E^{me} Fra' Angelo de Mojana †

Prince et LXXVII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

S.A. E^{me} Fra' Andrew Bertie †

Prince et LXXVIII^e Grand Maître de l'Ordre Souverain de Malte

Siège social : 10, place des Victoires - 75002 Paris

Téléphone : 01.42.96.48.36 - Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com



Société de l'histoire et du patrimoine
de l'Ordre de Malte

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE L'ORDRE DE MALTE

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ

- | | |
|-----------------------------------|--|
| M. Robert Mathern (1906-1998) | M. (1907-1999) et Mme Michel Pomarat |
| M. Melchior d'Espinay (1915-2000) | M. Antoine Hébrard |
| M. Jean Grassion (1914-1999) | Mme van der Sluijs, née Simone Lacroix (1917-1998) |
| Mme Cino del Duca (1912-2004) | |

ANCIENS PRÉSIDENTS

- Bailli-prince Jean-Louis de Faucigny-Lucinge (1986-1992)
- Bailli-comte Géraud Michel de Pierredon (1992-2006)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

- M. Jean-Pierre Babelon, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres).
- M. Alain Blondy, professeur à la Sorbonne et à l'Université de La Valette (Malte).
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- † M. Jean Favier, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur général honoraire des Archives de France et président de la Bibliothèque nationale de France.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- M. Pierre Toubert, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.
- M. André Vauchez, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), directeur honoraire de l'École française de Rome.
- M. Michel Zink, membre de l'Institut (Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur au Collège de France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (21 juin 2012)

- Président : M. Jean-Bernard de Vaivre, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), grand officier du Mérite de l'Ordre de Malte
- Vice-Présidents : M. Gabor Mester de Parajd, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean (Grand Bailliage de Brandebourg), architecte en chef des Monuments historiques, correspondant de l'Académie d'architecture.
M. Laurent Vissière, archiviste-paléographe, normalien, maître de conférences à Paris-IV Sorbonne, membre de l'Institut universitaire de France.
- Trésorier : M. Roger Ciffréo, expert-comptable et commissaire aux comptes en retraite, chevalier de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem.
- Secrétaire : M. Michel Hauser, chevalier du mérite de l'Ordre de Malte.

AUTRES MEMBRES (ordre alphabétique)

- M. Alain Blondy, professeur aux Universités de la Sorbonne et de La Valette.
- Madame Anne Brogini, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.
- M. Michel Bur, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-lettres), professeur émérite à l'Université de Nancy.
- M^e André Damien, chevalier grand-croix de grâce magistrale, membre de l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques).
- M. Antoine Hébrard, chevalier du mérite de l'ordre de Malte, président-directeur général du Who's Who in France et du Bottin Mondain.
- M. Jean-Vincent Jourd'Heuil, docteur en histoire médiévale, chercheur associé au LAMOP (UMR 8589).
- M. Philippe Plagnieux, professeur à l'École des chartes et à la Sorbonne.
- M. Jean-Christian Poutiers, archéologue.
- M. Xavier Quenot, restaurateur et historien de la commanderie de La Romagne.
- M. Jean Richard, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), archiviste-paléographe, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon.
- Madame Françoise Roux, secrétaire générale de la Société historique Ernest d'Hauterive.
- M. Michel Vergé-Franceschi, professeur à l'Université François Rabelais, Tours.

CORRESPONDANTS RÉGIONAUX

- M. Xavier Quenot : Bourgogne, Franche-Comté
- M. Jean-Vincent Jourd'heuil : Champagne, Berry, pays Chartrain, Orléanais

SOMMAIRE DU BULLETIN N° 36

	Pages
<i>Pourquoi les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont-ils substitué le Précurseur à Jean de Chypre, dit l'Aumônier ou Eleeymon, leur deuxième saint patron?</i>	
Alain Beltjens	4
Résumé en anglais	33
<i>L'exemplaire de Dante d'un commandeur au temps de Pierre d'Aubusson</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	34
<i>Sanctissima Expeditio : le projet de recouvrer Rhodes et son protagoniste, le fr. Antonio Bosio</i>	
Patrice Foutakis	44
Résumé en anglais	69
<i>La vie d'un établissement de l'Ordre des Hospitaliers : Saint-Jean de Champlitte, entre France et Empire</i>	
Xavier Quenot	70
Résumé en anglais	80
<i>«Ô mon peuple que vous ai-je donc fait ?» - L'Ordre de Malte et la fuite du roi à Varennes</i>	
Alain Blondy	81
Résumé en anglais	93
<i>La restauration du Boulevard Beauregard à Rhodes</i>	
Jean-Bernard de Vaivre	94



COTISATIONS POUR 2016

- Membres titulaires : 40 €
- Membres titulaires à vie : 400 €

**Illustration de la couverture :**

Fr. Andrea Martini, tel que peint sur le premier feuillet d'un incunable de 1481 (cl. JBV).

La Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte ne prend pas la responsabilité des opinions exprimées dans les écrits dont elle autorise l'insertion dans le bulletin.

POURQUOI LES HOSPITALIERS DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM ONT-ILS SUBSTITUÉ LE PRÉCURSEUR À JEAN DE CHYPRE, DIT L'AUMÔNIER OU ELEEYMON, LEUR DEUXIÈME SAINT PATRON ?

I

Les trois saints patrons de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem

Il ressort des documents qui sont parvenus jusqu'à nous que l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem a compté successivement trois saints patrons depuis ses débuts en 1063-1065 jusqu'à ce jour, à savoir d'abord la Vierge Marie, puis saint Jean de Chypre dit l'Aumônier ou Eleeymon¹ et enfin saint Jean-Baptiste.

1° La Vierge Marie

Compte tenu du fait que le monastère de Sainte-Marie Latine accueillait des pèlerins dès son origine, la

« *Designatur ergo eis (= viris Amalfitanis) de mandato principis, qui sufficiens videbatur ad construenda necessaria locus, sumptaque a negotiatoribus quasi per symbolum pecunia, ante januam ecclesiae Dominicae Resurrectionis, quantum vix lapidis jactus est, monasterium erigunt, in honore sanctae et gloriosae Dei genitricis, perpetuaeque Virginis Mariae, simul cum et iis officinis, quae ad usum monachorum et suae gentis hospitum susceptionem, poterant aliquam praestare commoditatem.* »

Vierge Marie a été la première patronne des Hospitaliers de Jérusalem depuis l'érection de ce monastère par les Amalfitains entre 1063 et 1065 jusqu'à la construction du *xenodochium* et de l'autel dédiés à saint Jean Eleeymon, qui a eu lieu entre 1069 et 1071².

Je vais reproduire ci-dessous, dans la colonne de gauche, un extrait du texte latin du chapitre V du livre XVIII de l'Histoire des croisades de Guillaume de Tyr qui établit ce qui précède³.

Pour le confort du lecteur, je placerai, en regard du texte latin, dans la colonne de droite, sa traduction française :

« On attribua en conséquence aux Amalfitains, en exécution des ordres du prince⁴, un terrain qui fut jugé suffisant pour les constructions que ceux-ci devaient y faire. Ces derniers prélevèrent de l'argent sur les commerçants, à titre de contribution, et ils érigèrent devant la porte de l'église de la résurrection du Seigneur, à la distance d'un jet de pierre, un monastère en l'honneur de la sainte et glorieuse mère de Dieu, l'éternelle Vierge Marie⁵. Ils y ajoutèrent tous les bâtiments qui pouvaient s'avérer utiles, principalement sous l'angle du confort, soit pour le service des moines, soit pour l'exercice de l'hospitalité envers les gens de leur nation. »

² Voyez à ce sujet Alain Beltjens, « Quelques précisions sur l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem » dans *Studi Melitensi XI* de 2003, chapitre II, §§ II, III et IV, pages 22 à 28. Le monastère de Sainte-Marie Latine, le monastère de Sainte-Marie-Madeleine et le *xenodochium* comprenant l'autel dédié à saint Jean l'Aumônier ayant été construits successivement entre 1063 et 1071, je date le premier de 1063 à 1065, le deuxième de 1066 à 1068 et le troisième de 1069 à 1071.

³ Cf. Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus Transmarinis gestarum*, livre XVIII, chapitre V, soit dans Patrologie, t. CCI, col. 712 à 714, soit chez Alain Beltjens, *Aux origines de l'ordre de Malte*, pp. 404 à 408.

⁴ Il s'agit du prince d'Égypte.

⁵ Il s'agit du monastère de Sainte-Marie Latine.

¹ Mot grec qui signifie compatissant, miséricordieux. Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry et Marino Sanudo Torsello donnent à ce saint patron le nom de Jean Eleeymon ; Jean d'Ypres parle de *Johannis Eleemosynarii* ; quant à Vertot, il préfère la forme francisée, à savoir Jean l'Aumônier.

2° Saint Jean Eleeymon

Entre 1069 et 1071, les moines de Sainte-Marie Latine, aidés financièrement par Maurus, un riche marchand amalfitain⁶, firent construire à Jérusalem un *xenodochium*⁷ ainsi qu'un autel dédié à saint Jean Eleeymon. Pendant une trentaine d'années, entre 1069-1071 et le 15 juillet 1099, saint Jean Eleeymon a été le patron du *xenodochium* de Jérusalem qui accueillait tous les chrétiens, hommes ou femmes, malades ou bien portants.

« *Quibus autem solito pretio, urbem dabatur ingredi, hi majorem civibus ingerebant sollicitudinem, timentibus, ne forte deambulantes incaute, tamquam loca sancta visere volentes, sputis et alapis afficerentur; ad postremum autem, ne clam suffocati interirent. Unde haec mala praevenire cupientes, peregrinos ad loca sancta volentes properare, cives de eorum vita et incolumitate, charitate fraterna solliciti, eorum sequebantur vestigia, timentes ne quid eis sinistri casus accideret. Erat tamen in civitate monasterium Amalfitanorum, quod usque hodie cognominatur Sanctae Mariae de Latina; et juxta illud xenodochium, ubi erat oratorium modicum, in honore beati Joannis Eleeymon Alexandrini patriarchae, ad curam abbatis praedicti monasterii respiciens, in quo hujusmodi miseris sic advenientibus, tam de monasterio quam de fidelium largitionibus, eis utcunque alimonia ministrabatur. Nam de mille vix unus accedebat, qui sibi sufficere posset. Amissis enim viaticulis, laborum immensitate consumpti, vix incolumes evadere poterant*⁸. »

⁶ Voyez les extraits de la chronique d'Aymé de Mont-Cassin, *L'Ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart*, éd. Champollion-Figeac, Paris, 1835, in-8° (Société de l'Histoire de France). Cf. aussi Alain Beltjens, *Aux origines...*, p. 431.

⁷ Le mot latin « *xenodochium* » est emprunté au grec « *xenodochos* » et se décompose en deux autres mots grecs, à savoir, d'une part, « *xenos* » qui signifie étranger, hôte et, d'autre part, « *dechomai* » qui se traduit en français par recevoir favorablement, accueillir. Il s'agit donc d'un endroit où l'on accueille les étrangers et les hôtes. Somme toute, « *xenodochium* » a le même sens que le mot latin « *hospitalis (domus)* » qui se traduit également par maison où l'on accueille des hôtes, des étrangers.

⁸ G. de Tyr, *op. cit. in Patr.*, t. CCI, col. 226. Alain Beltjens, *Aux origines...*, pp. 395 et 396.

Il fut le saint protecteur des Hospitaliers jusqu'à l'arrivée des croisés qui lui substituèrent saint Jean-Baptiste.

Je vais reproduire ci-dessous, dans la colonne de gauche, un texte extrait du chapitre X du livre I de l'Histoire des croisades de Guillaume de Tyr qui démontre que Jean Eleeymon était le patron de l'Hôpital de Jérusalem. Pour le confort du lecteur, je placerai, en regard du texte latin, dans la colonne de droite, sa traduction française :

« Quant à ceux qui avaient reçu l'autorisation d'entrer dans la ville après avoir acquitté le droit de péage, ils étaient une source de vives inquiétudes pour les citoyens [chrétiens]. Ces derniers craignaient qu'en se promenant sans précaution, par exemple en visitant les Lieux saints, ils ne fussent conspués, souffletés et même finalement étranglés à la dérobée. Désireux de prévenir ces malheurs, voulant que les pèlerins ne s'attardent pas trop en visitant les Lieux saints, l'amour fraternel les remplissant d'anxiété pour la vie et le salut de ceux-ci, les citoyens [chrétiens] suivaient sans cesse leurs traces dans la crainte qu'il ne leur arrivât quelque chose de fâcheux. Il y avait dans la ville le monastère des Latins que l'on appelle aujourd'hui encore monastère de Sainte-Marie Latine et à côté de celui-ci s'élevait un *xenodochium* qui abritait un modeste oratoire, fondé en l'honneur de saint Jean Eleeymon, patriarche d'Alexandrie. Cet hôpital avait été confié aux soins de l'abbé du susdit monastère et on y servait vaille que vaille aux malheureux voyageurs de la nourriture provenant soit du monastère, soit des largesses des fidèles. Sur mille pèlerins qui arrivaient à Jérusalem, un seul, au maximum, pouvait suffire à ses besoins. En effet, ayant perdu leurs maigres ressources en argent et épuisés par de multiples obstacles, ce n'est qu'avec peine que les pèlerins avaient pu parvenir sains et saufs au terme de leur voyage. »

Guillaume de Tyr précise au chapitre XXIII du livre VII, de son *Historia* que Gérard était le chef de ce *xenodochium*⁹.

En outre, je vais reproduire ci-dessous, dans la colonne de gauche, un extrait du texte latin du chapitre V du livre XVIII de l'Histoire des croisades de Guillaume de Tyr qui démontre également que Jean Eleeymon était le patron de l'Hôpital de Jérusalem¹⁰. Pour le confort du lecteur, je placerai, en regard du texte latin, dans la colonne de droite, sa traduction française :

⁹ G. de Tyr, *op. cit. in Patr.*, t. CCI, col. 402. Alain Beltjens, *Aux origines...*, pp. 396 et 397 : « [...] *Geraldus* [...] *qui* [...] *praeerat xenodochio* [...] »

¹⁰ Voyez plus bas au chapitre V, *sub A.* — le texte de Jacques de Vitry qui confirme celui de Guillaume de Tyr.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

L'EXEMPLAIRE DE DANTE D'UN COMMANDEUR AU TEMPS DE PIERRE D'AUBUSSON

La personnalité du grand maître Pierre d'Aubusson, à travers les preuves de sa bonne administration et les sages dispositions prises très tôt par lui pour la défense des sites de l'Ordre dans le Dodécacanèse est aujourd'hui bien connues. Le don qui lui fut fait par Guillaume Caoursin d'un magnifique manuscrit¹ relatant les hauts faits du siège de 1480 montre qu'il était sensible à la qualité formelle des écrits, comme ce fut aussi le cas pour Philippe de Villiers de l'Isle-Adam qui avait fait exécuter de magnifiques antiphonaires, conservés à Malte, et un Évangélaire aujourd'hui en Angleterre à la British library², mais on sait en revanche peu de choses de la bibliothèque du palais magistral que chacun d'entre eux eut sans aucun doute à cœur d'augmenter. Les fonds de cette dernière furent vraisemblablement également alimentés par les livres que possédaient les prieurs, les commandeurs, chapelains et certains chevaliers, donnés par eux de leur vivant ou transférés là lors de leur décès, comme le voulaient les coutumes de l'Ordre, mais, ici encore, notre connaissance de ces collections reste encore aujourd'hui bien ténue.

Lorsque les chevaliers quittèrent Rhodes, après le malheureux siège de 1522, ils eurent la possibilité d'emporter une grande partie de leurs archives, laissant en revanche les livres de comptes qui ne nous sont pas parvenus, contrairement aux registres conservant les précieux textes des *Libri bullarum* et *Libri conciliorum*. On ne connaît cependant quel fut le sort des livres, manuscrits et imprimés, de la bibliothèque, seules quelques épaves ayant, par des voies inconnues, pu ressurgir jusqu'à aujourd'hui. Ainsi un exemplaire exceptionnel d'un livre qui fut exécuté pour un commandeur au temps du magistère de Pierre d'Aubusson mérite-t-il d'être ici mis en lumière.

Ce sera l'occasion d'évoquer bientôt, à propos de son commanditaire et d'un de ses correspondants, le cas de

deux chevaliers de l'Ordre qui, dans ce qui semble avoir été en ce domaine l'indifférence générale, à Rhodes, à l'égard des très nombreux témoignages d'œuvres d'art antiques qui subsistaient alors sur ces îles comme sur le secteur de la côte anatolienne que l'Ordre contrôlait, manifestèrent un grand intérêt pour les sculptures du monde grec antérieures à l'ère chrétienne comme celles des colonies romaines dont les artistes aspirèrent souvent à imiter la production. Ce sujet traité dans une prochaine étude³.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) conserve, à la Réserve des livres rares⁴, plusieurs exemplaires⁵ d'un bel incunable, les commentaires de Christoforo Landino⁶ sur *La Commedia* de Dante Alighieri, imprimé par Nicolo di Lorenzo, à Florence, à la date du 30 août 1481.

L'exemplaire coté Réserve Yd 17

Le plus précieux de ces rares incunables est celui qui est conservé à la grande réserve⁷ sous la cote Yd 17.

³ Jean-Bernard de Vaivre, « Deux commandeurs amateurs d'antiquités grecques », *SHPOM* n°37 (*sous presse*).

⁴ Cette courte étude est une occasion de rendre un témoignage ému au très regretté Nicolas Petit, archiviste-paléographe, conservateur en chef à la Réserve des livres rares et précieux à la BnF, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, qui m'a souvent accueilli et apporté son aide à Tolbiac. Et mes remerciements vont aussi à M. Jean-Marc Chatelain, directeur de la Réserve des livres rares, comme à Madame Nathalie Coilly, chargée des collections du XV^e siècle dans le même département, qui n'a jamais ménagé son aide pour m'y guider.

⁵ Notamment Rés. Yd 15, Rés. Yd 16, Rés. Yd 17, Rés. Yd 102, Rés. Yd 179, Rés. Smith-Lesouëf 74, Rés. Vélins 589 et aux Estampes, Ea 29 Rés.

⁶ *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* (abrégé en *GW*, *catalogue complet des incunables*), 5946; Marie Pellechet et Marie-Louis Polain, *Catalogue des incunables des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1897-1909, 3 vol. Publié en fac-simile avec les notes manuscrites et les fiches de M.-L. Polain, Nendeln, 1970, 26 vol., cf. n°4114 et 4114A. Polain 1223.

⁷ Sur cet incunable, voir aussi : IGI 360. Goff (+ Suppl.) D-29. BS 1835. IDL 1464. BMC VI 628. Sander 2311. R. Brun, dans *Le Bibliophile*, 1 (1931), p. 239-249 (Rés. Yd. 179). A. M. Hind, *Early Italian Engraving*, 1938, p. 104-105 et 107. G. Lambert, *Les Premières gravures italiennes, Quattrocento-début du Cinquecento. Inventaire de la collection du département des Estampes et de la Photographie [de la Bibliothèque nationale de France]*, 1999, p. 82-89, n° 182-194. Van Praet IV 153. 1789. *Le Patrimoine libéré. 200 trésors entrés à la Bibliothèque nationale de 1789 à 1799*, Paris, 1989, no 35 (Rés. Yd. 179). *Des livres rares depuis l'invention de l'imprimerie* [catalogue d'exposition], 1998, no 13 (Rés. Yd. 17). D. Pincus, *A drawing for the tomb of Dante attributed to Tullio Lombardo*, dans *The Burlington Magazine*, 148 (2006), p. 734-746 (*idem*).

¹ BnF, ms lat. 6067. Les peintures de ce magnifique manuscrit ont été intégralement reproduites dans le livre de Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, « *Tous les déables d'Enfer* ». *Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480*, Genève, 2014; les instructions pour l'exécution de ce manuscrit, par les mêmes auteurs, « 'Car je vueil que soit ung chef d'euivre', Instructions de Guillaume Caoursin pour réaliser le manuscrit enluminé de ses œuvres (v. 1483) », *L'art de l'enluminure*, t. 40 (2012), p. 60-87 et « 'Affin que vous entendez mon intencion des ystoires que je vueil et des lieux où seront 'Essai sur le manuscrit de dédicace des oeuvres de Guillaume caoursin à Pierre d'Aubusson (v. 1483) », *SHPOM*, p. 4-107.

² Jean-Bernard de Vaivre, « Le portrait de Philippe de Villiers de l'Isle-Adam sur le panneau de l'église du Temple de Paris », *SHPOM* n°34, p. 38-51.



Fig. 1 - Le premier feuillet de l'incunable Réserve Yd17 de la BnF (cl. JBV).



Fig. 2 - Armoiries de Bernardo Bembo sur l'incunable Réserve Yd 17 de la BnF (cl. JBV).

Il possède deux gravures tirées; un second exemplaire du folio 1 du cahier c, qui comporte au verso le début du chant 3 de l'*Inferno* avec la gravure tirée correspondant au chant 2 a été monté ultérieurement à la suite du premier folio du cahier c primitif ; il a sans doute été prélevé⁸ dans l'exemplaire « à trois figures », saisi à la bibliothèque archiépiscopale de Salzbourg⁹, peut-être identique à l'exemplaire « très court de marge » rendu, selon Van Praet¹⁰ en 1815 à la Bibliothèque royale de Munich, où il ne se retrouve plus. Ce livre est l'exemplaire, exceptionnel, qui fut envoyé par le commentateur de Dante, Christophoro Landino à Bernardo Bembo (fig.1).

Bernardo Bembo qui appartenait à une illustre famille vénitienne, était né en 1433. Formé à l'université de Padoue, où il étudia la philosophie, les arts et obtint un doctorat en l'un et l'autre droit, il fut rapidement chargé de diverses missions diplomatiques, notamment auprès de Charles le téméraire, auprès de qui il resta près de trois années. Envoyé ensuite à Florence, il y tissa des liens avec tous les personnages importants avant d'être investi, à Ravenne, de la charge de capitaine de la ville.

⁸ Ce fut probablement l'oeuvre de Joseph Van Praet (1754-1837) qui exerça des fonctions analogues à celles d'un conservateur à la bibliothèque du roi dès 1783 et resta en fonction sous les divers régimes jusqu'à la Restauration. Ce bibliographe, qui enrichit les fonds de la bibliothèque devenue nationale d'une manière considérable, préleva quand il le pouvait plusieurs éléments dans des exemplaires en double ou en triple pour constituer avec le meilleur un incunable qu'il estimait ainsi un original idéal.

⁹ Registre de reliure de la Bibliothèque nationale, tenu par Joseph Van Praet, A.M. CCCXXIV, p. 81,

¹⁰ Le registre de reliure tenu par Van Praet est aujourd'hui conservé sous la cote «Archives modernes, 324».

Revenu à Venise en 1499, il fut élu membre de la commission des dix, qui était chargée de fixer l'impôt. En 1502 et 1503, il était maire de Vérone avant de faire retour dans sa ville où il continua à exercer des charges importantes. Il y décéda le 28 mai 1519.

Parallèlement à ses importantes fonctions, il ne cessa de faire montre d'une haute érudition que son séjour à Florence lui permit encore de parfaire. Son admiration



Fig. 3 - La représentation de Dante sur le Réserve Yd 17 (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA VIE D'UN ÉTABLISSEMENT DE L'ORDRE DES HOSPITALIERS : SAINT-JEAN DE CHAMPLITTE, ENTRE FRANCE ET EMPIRE¹



Fig. 1 - Plan topographique de la ville de Champlitte dans le comté de Bourgogne situé sur la rivière du Salon de l'Evesché de Langres, par Claude Bonjour. (retirage du xx^e siècle de la plaque d'origine, collection privée.)

Le temporel de la commanderie de la Romagne², d'origine templière, s'est principalement constitué pendant les douzième et treizième siècles. Les Templiers possédaient des biens et des maisons qui dépendaient de la Romagne sur une contrée assez étendue : du nord au sud (de Cordamble à Autrey-les-Gray) il y a 45 kilo-

mètres et 28 d'ouest en est (de Vaux-sous-Aubigny à Valeroy). On trouve à l'intérieur de ce périmètre la plupart des possessions de la commanderie, dont les maisons du temple de la Chassagne, de Cordamble, d'Autrey-les-Gray, de Genrupt et de Broncourt. Se trouvent aussi dans cet espace des maisons-Dieu qui, ainsi que Mormont, sont devenues templières en 1300. Il s'agit de Septim Fagorum (Sapho)³, située sur la voie romaine reliant Langres à Dijon, et de l'hôpital Saint-Nicolas de Langres. Ces deux établissements sont alors placés sous l'autorité de la commanderie de La Romagne. Sapho, devenu simple ferme, restera à La Romagne, mais Saint-Nicolas,

¹ Ce texte reprend, en partie, mon article « Saint-Jean de Champlitte, une maison de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem aux portes de la ville » paru dans le livre : *Champlitte place forte du Comté de Bourgogne, XIII^e-XVII^e siècle*, sous la direction de Laurence Delobette et Paul Delsalle.

² La Romagne, située sur le territoire de Saint-Maurice-sur-Vingeanne (21610, canton de Saint-Apollinaire), à 10 kms. de Champlitte, était une importante commanderie templière fondée vers 1144.

³ Sapho, commune d'Occey, 52190, canton de Villegusien-le-Lac.

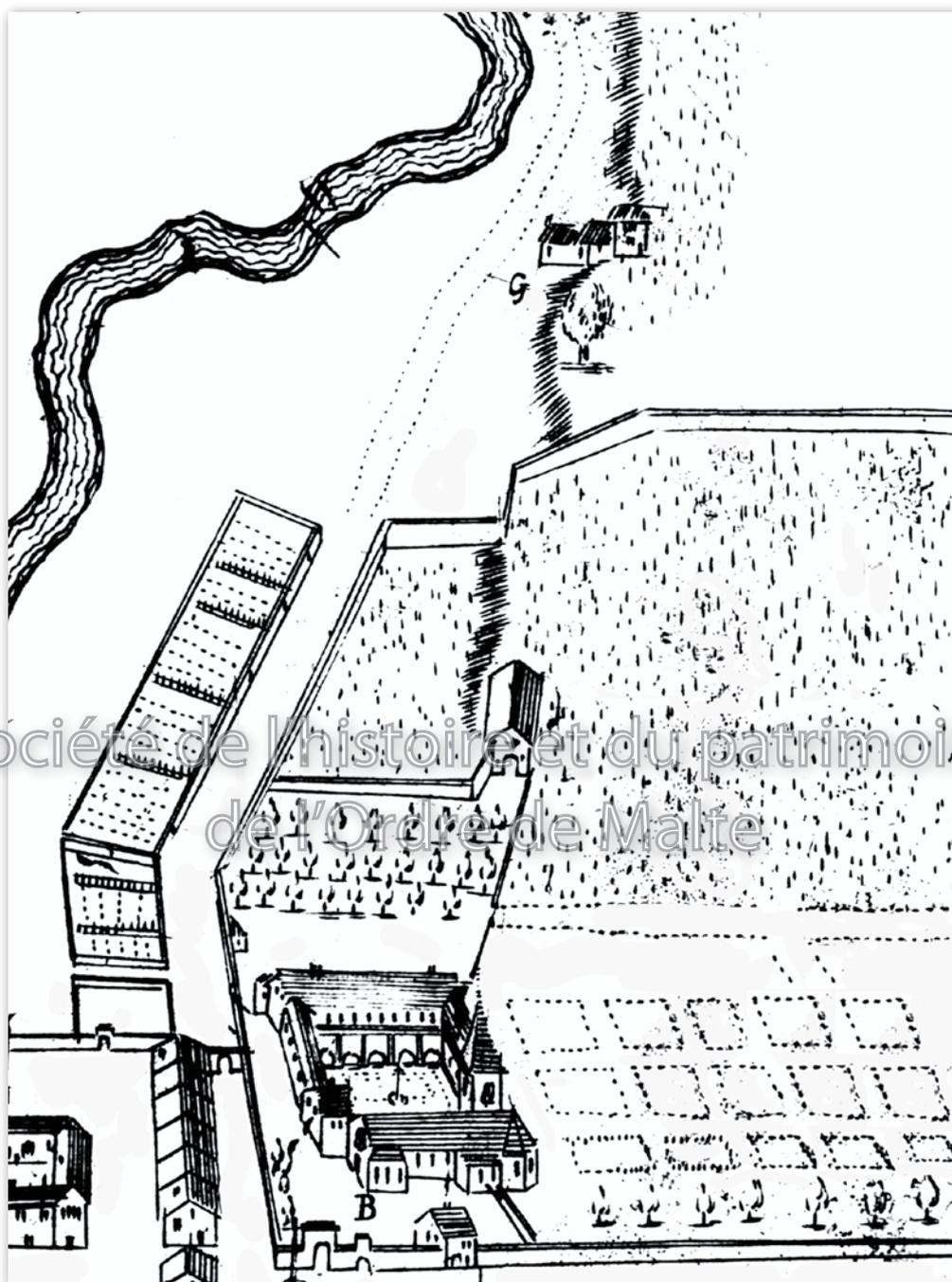


Fig. 2 - Détail du plan de la fig. 1, avec en bas le couvent des Augustins (B), en haut Saint-Jean de Champlitte (G). On voit sur ce plan la porte qui ferme la ville juste avant le domaine de Saint-Jean, situé en dehors de l'enceinte fermant la ville.

ainsi que la maison templière de Cordamble passeront à la commanderie de Ruetz en 1556. Quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem se trouvaient aussi dans cette zone. Lorsque les biens du Temple furent dévolus aux Hospitaliers, aucun de ces établissements ne fut réuni à La Romagne. Sacquenay, au sud, devint membre de la commanderie de la Madeleine de Dijon. Au nord Arbigny, qui avait des biens à Rougeux et Charmoy, resta longtemps une commanderie autonome et annexa, probablement assez tôt, la maison de Saint-Jean de Champlitte. Champlitte, petite ville comtoise, se trouvait au centre des possessions de La Romagne, à la

frontière de la Bourgogne et de la Champagne. Bien que située en Comté, terre d'Empire, Champlitte appartenait au diocèse de Langres. Son vignoble était réputé et sa situation de ville-frontière lui valut d'être fortifiée dès le Moyen-âge. Après le traité de Senlis (1493) et la séparation des deux Bourgogne, ses fortifications furent renforcées. Hors des murs, Saint-Jean de Champlitte, dans le bas de la ville, jouxtait le manoir de la Court des Vergiers. Ce manoir, qui était la propriété des Vergy, une importante famille de Bourgogne et Franche-Comté, fut transformé en couvent à la suite d'un vœu : lors de la bataille de Nicopolis, le futur Jean sans Peur, fils de Philippe le

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

« Ô MON PEUPLE QUE VOUS AI-JE DONC FAIT ? » L'Ordre de Malte et la fuite du roi à Varennes

La première intrusion de l'histoire de France dans la vie de l'Ordre fut lorsque le roi Louis XVI annonça, le 29 décembre 1786, qu'il convoquait une Assemblée des Notables qui aurait pour tâche de proposer la marche à suivre pour l'établissement d'assemblées provinciales, la réforme de l'impôt territorial, la réforme de la taille, la suppression de la corvée, la liberté du commerce des grains et le remboursement des dettes du Clergé. Bornée dans son opposition à Calonne, réclamant la tenue des États généraux, elle ne fit que proposer et faciliter «la révolution la plus désirable», selon le mot de Lamoignon¹. Son échec, le 25 mai 1787, contraignit le roi à en convoquer une seconde qui travailla du 5 octobre au 12 décembre 1788, pour donner son avis sur la formation des États généraux. Louis XVI payait là ce que Ghislain de Diesbach décrit comme son travers fondamental : « À force de vouloir le bien du peuple et de le répéter trop souvent, il a fini par persuader ses sujets qu'ils étaient malheureux (...) ; à force d'annoncer des réformes, de les réaliser timidement puis de les rapporter (...), il a fini par rendre plus odieux encore les abus qu'il entend faire disparaître. Aussi, l'opinion, sans cesse agitée par cette publicité maladroite donnée aux actes du gouvernement, a-t-elle pris l'habitude de réagir de plus en plus vivement et, enhardie par l'indécision de l'autorité suprême, elle commence à exercer une autorité concurrente avec laquelle il faut désormais compter »².

Or, considérant que les biens de l'Ordre étaient des fondations pieuses et que les chevaliers profès étaient des religieux, morts civilement, la seconde Assemblée des Notables décida ce que l'Ordre craignait le plus, son assimilation au Clergé. À Malte, où l'on ne voyait pas clairement la situation française, le grand maître et son entourage, en dépit des mises en garde des bureaux parisiens de l'Ordre, refusèrent de prendre en compte la mauvaise disposition des esprits et même la mauvaise volonté du ministère. Obnubilés par les conséquences d'une éventuelle réforme financière et souhaitant uniquement le maintien du système de l'abonnement³, ils ne voulurent voir dans les États généraux à venir qu'une assemblée chargée de réformer fiscalement et non politiquement la France.

¹ Chrétien François de Lamoignon de Basville (1735-1789) fut Garde des Sceaux de 1787 à 1788.

² Ghislain de Diesbach, *Necker : La faillite de la vertu*, Paris, Perrin, 1978.

³ Convention par laquelle on remplace une redevance de produit variable, par une somme fixée une fois pour toute. Pour le contribuable, ce procédé était toujours fort avantageux, car toujours fort au-dessous de ce qu'aurait produit une perception exacte. Pour le fisc, c'était un moyen assuré de recevoir une somme certaine.

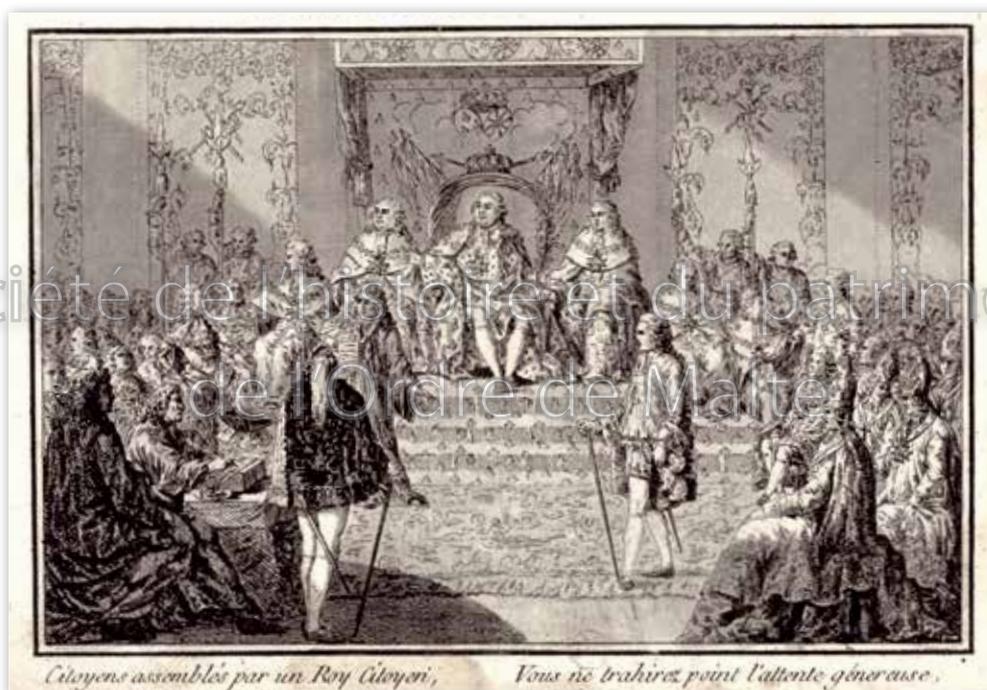


Louis XVI par Joseph-Siffred Duplessis.

Une partie des chevaliers français adopta la même position, considérant que les décisions de Versailles n'étaient que la manifestation d'une fièvre obsidionale qui retomberait nécessairement. Il suffisait donc d'attendre et dans « un siècle où les deux mots moi et argent sont les divinités qu'on encense »⁴, il fallait montrer que la taxation de l'Ordre, fût-elle du double, ne remplacerait pas la tranquillité dont la France jouissait grâce à la flotte de la Religion. Or, une autre partie de ces chevaliers, plus enthousiastes des événements, estimait que ces arguments ne leurreraient personne : « Soyons de bonne foi : quels services signalés avons-nous rendus aux nations catholiques depuis plusieurs années ? »⁵. Plus, elle

⁴ Le commandeur de Montazet au commandeur d'Estourmel, procureur général de l'Ordre et Receveur du grand prieuré de France, 6 février 1789, Archives nationales Paris (puis ANP), M 950, n° 134.

⁵ *Ibid.*, n° 135. Estourmel à Montazet. Louis Marie Auguste d'Estourmel, né en 1754, fut reçu de minorité dans la Langue de France en 1755. Il fut capitaine des galères avant d'être procureur général de l'Ordre en France. Son demi-frère, Louis-Marie d'Estourmel (1744-1823) fut membre de l'Assemblée des Notables et de l'Assemblée nationale. Voir Scarlet Beauvalet et Marion Trévisi, *Les d'Estourmel, une famille picarde au XVIII^e siècle*, Encrage, 2011 ; Scarlet Beauvalet-Boutouyrie, Isabelle Chave, Marion Trévisi, *L'horizon méditerranéen 1779-1799, Lettres et journaux de voyage de Louis-Marie Auguste d'Estourmel (1754-1814) de l'Ordre de Malte*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2011.



Assemblée des Notables.

proposait d'adhérer à l'espérance nouvelle: «Sachons obéir noblement à l'empire de la raison et ne racinons pas de plus en plus celui des préjugés (...). Soyons religieux et citoyens et concilions-nous ainsi les suffrages unanimes de la nation française (...). Ne nous hérissons pas de chartes tombées en désuétude ou en discrédit pour chercher à éviter un léger surcroît de charges»⁶. Ainsi, à la veille de la réunion des États généraux, Malte n'avait aucune idée nette de la situation française et une fracture s'était installée dans le corps des chevaliers français entre les méfiants, qui devinrent rapidement des adversaires de la révolution, et les enthousiastes qui ne le restèrent pas tous lorsque la monarchie apparut en danger.

Malte crut pouvoir continuer la politique que l'Ordre avait suivie depuis des siècles avec le pouvoir français. L'ambassade à Paris fit donc appel à un avocat renommé, Fournel⁷, pour rédiger des mémoires en défense. Ce fut sa première erreur d'appréciation de la situation : en quelques jours, l'art politique avait changé et aux argumentaires écrits qui avaient fait les beaux jours de l'Ancien régime, succédait l'échange oratoire au sein de l'Assemblée. Sa seconde erreur fut de ne pas comprendre la différence entre les États généraux et l'Assemblée nationale qu'ils étaient devenus et de continuer à se focaliser sur les privilèges fiscaux. Fournel fut péremptoire : «Lorsqu'un ordre, tel que celui de Malte fait tant que de parler à une nation, il faut que ce soit pour dire quelque chose qui soit positif, important, et qui entraîne le suffrage universel. Or, mon mémoire ne saurait emporter

un pareil succès, s'il se bornait à exposer le régime de l'Ordre, ses franchises primitives, ses charges, son utilité!»⁸.

L'Ordre eut la stupeur de se voir attaqué, non par les pourfendeurs des ordres privilégiés, mais par d'authentiques chrétiens, défenseurs du gallicanisme et marqués pour certains par le jansénisme ou le richérisme. Tel était le cas d'Armand Gaston Camus (1740-1804), avocat du Clergé qui avait été révolté par l'avidité de l'Ordre à récupérer les biens des ordres religieux en déshérence et qui ne supportait pas l'idée d'un ordre supranational : «C'était sans doute la papauté qu'il visait lorsqu'il attaquait l'Ordre de Malte. Pourtant la cause de son offensive n'était plus seulement son gallicanisme, mais davantage ce qu'on nomma dans la suite son nationalisme. L'idée qu'il y eût, sur le territoire français, certains biens et certaines personnes qui échappassent aux lois françaises le choquait grandement. En outre, il était partisan d'uniformiser tout ce qui pouvait l'être. Enfin, cet ordre ne relevait que de Rome»⁹. Le 11 août 1789, Camus étant rapporteur du projet de décret, les « dîmes de toute nature » étaient supprimées et les rentes foncières perpétuelles déclarées rachetables, le texte précisant bien «même pour l'Ordre de Malte »¹⁰. Et pour obvier par avance tous les arguments que l'Ordre pourrait présenter, Camus précisa que « les vues mercantiles et fausses » ne devaient pas influencer « sur les principes d'une matière qui était d'un ordre plus important ».

⁸ ANP, M 950, n° 140, Fournel au bailli de La Brillane, Paris, 16 juillet 1789.

⁹ Pierre Géraudel, *Armand Gaston Camus (1740-1804)*, thèse de l'École des Chartes, 1942 (ANP, AB XXVIII-79).

¹⁰ Articles 5 et 6 du décret du 11 août 1789.

⁶ *Ibid.*

⁷ Jean-François Fournel (1745-1820), avocat au barreau de Paris, était spécialiste de jurisprudence.

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com

LA RESTAURATION DU BOULEVARD DE BEAUREGARD À RHODES

La dénomination ancienne du boulevard de Beauregard, ignorée par la plupart de ceux qui ont écrit sur Rhodes, est anciennement attestée par l'auteur de l'*Histoire journalière* du siège de Rhodes en 1480 qui nota, au jour le jour, les événements importants des mois de cet été, au cours duquel la ville fut assiégée par des dizaines de milliers d'hommes, appuyés par une très forte artillerie ottomane, qui tenta de ruiner les épaisses murailles qui protégeaient la cité et le palais magistral, notamment dans le secteur nord-ouest de la cité médiévale où est implanté ce dispositif défensif.

C'est ainsi que ce texte le situe précisément :

«Et pour yssir hors aulx champs, fault passer quatre portes à cause qu'il y a doubles fossés, dont les deux sont à pont levys; auprès desdites portes, a deux boullavers, desquelx le plus grant est carré et contient en carrure .LX. pas, et est nommé la porte des boullavers Beauregard, puis y a une autre porte, qui est la porte de l'Audience¹ qui est pour entrer à la seconde partie²».

Le mot *boulevard*, dans le sens où l'emploie l'auteur de l'*Histoire journalière* est un ouvrage de fortification avancé, constitué d'un terrassement permanent fortement maçonné, défendu par des fossés et formant un saillant. Le boulevard de Beauregard se situe au nord du palais proprement dit. Ce nom lui avait été donné en raison de la vue dégagée qui s'étendait tant au nord qu'à l'est. Par temps clair, on peut même voir de là jusqu'à la côte turque.

Dans la précise chronologie qu'établit l'auteur de l'*Histoire journalière*, il fait état de plusieurs opérations touchant ce dispositif défensif :

«Le mardi penultime jour de may, de matin, Mons^r fist armés et meptre en ordre grant nombre de gens tant à cheval comme à pié, lesquelx à ung signal que leur fut fait³ du grant balouvard de Beauregard d'une bendiere

¹ La porte de l'Audience était le grand portail, ouvert sur la façade méridionale du palais, entre deux tours à mâchicoulis, dont les bases ont été préservées.

² Jean-Bernard de Vaivre et Laurent Vissière, *«Tous les deables d'Enfer»*. Relations du siège de Rhodes par les Ottomans en 1480, Genève, 2014, p. 165.

³ La situation du boulevard de Beauregard, grande plateforme au nord du palais, bien protégée par de fortes murailles, de larges fossés et en forte élévation par rapport au terrain environnant constituait, comme l'indique d'ailleurs son nom, un point d'observation remarquable vers le port du Mandraki et la chapelle Saint-Antoine

saillirent en grant bruit de trompettez, de clerons et alerent fins à l'esperon et non plus avant pour cognoistre et veoir que feroi[e]nt les Turcqs et que vouldroient faire pour saillir sur eulx⁴»

Les Turcqs, celle nuyt, firent ung repaire au dessoubz de Saint George affin de meptre une grosse bombarde pour battre le palaix de Mons^r et le grand ballouvard de Beauregard.

Le samedi .x.^e jour de juing, toute la matinee, pour eulx venger de la vergoigne qu'ilz avoient eue le jour devant, thirerent fort leurs bombardes et courtaulx, et thirerent contre le boullaverd de Beauregard la bombarde qui avoit esté assise le jeudi avant, et si thira de son premier assault à 4 palmes prés de la bombarde grosse qui leur thira celui jour et ne thira que celui cop, car elle mesmes en thirant rompit son mantelet, et demoura toute descouverte jusques à la nuyt, pource que noz bombardes servoient les Turcqs qui là estoient si asprement que ne fut en leur puissance celui jour l'ouser reffaire, mais leur fut besoing thirer en arriere leurs repaires⁵...

Le dimenche .xi.^e jour de juing, quant il fut jour, nous veysmes qu'ilz avoyent reffait le mantelet de la bombarde de devant le boullaverd de Beauregard: pour quoy celle bombarde qui estoit audit boullaverd fut levee et mise en son lieu⁶ la plus grosse de Rhodes, nommee Katherine, et de celle leur thira maistre George jusques à midi.⁷

Le mercredi .xiii.^e jour de juing, misrent la grosse bombarde qui estoit aulx jardins⁸, laquelle commença premier à battre la tour Saint Nicolas, et si la misrent en ung autre jardin devant le boullaverd de Beauregard du costé de Saint Anthoine, par quoy fut assiegee de deux pars⁹.

dont les Turcs avaient investi ce qui en subsistait et les jardins qui l'entouraient, aux abords desquels ils avaient positionné plusieurs de leurs bombardes derrière des mantelets.

⁴ *«Tous les deables d'Enfer»*, p. 177.

⁵ *«Tous les deables d'Enfer»*, p. 189.

⁶ La bombarde de l'Ordre qui avait été positionnée sur le boulevard de Beauregard fut donc transportée en un autre lieu et on la remplaça par la Katherine, que l'on sait par d'autres passages du texte de l'*Histoire journalière* avoir été la plus puissante de l'arsenal de l'Ordre.

⁷ *«Tous les deables d'Enfer»*, p. 190.

⁸ Lors de la première phase du siège, la plus importante partie de l'artillerie turque avait été positionnée au nord de la ville pour tenter de détruire le fort Saint-Nicolas, qui résista.

⁹ *«Tous les deables d'Enfer»*, p. 192.



Fig. 1 - Le boulevard de Beauregard. Reconstitution, en 2008, de la voûte du couloir de l'artillerie sur le versant oriental (cl. JBV).

Société de l'Histoire et du Patrimoine de l'Ordre de Malte

Si vous êtes intéressé par cet article et désirez l'acheter,
vous pouvez vous le procurer en nous contactant au

10, place des Victoires, 75002 Paris.

Téléphone : 01 42 96 48 36

Courriel : histoirepatrimoinemalte@gmail.com